

ANALYSE 2009

**Le fruit de la justice
sera la paix**



Asbl soutenue par le Service Éducation Permanente de la Communauté française et la Direction Générale de la Coopération au Développement

Commission Justice et Paix belge francophone asbl,
rue Maurice Liétart - 31/6, B-1150 Bruxelles - Belgique,
tél. 32-(0)2-738 .08.01 - fax. 32-(0)2-738.08.00
info@justicepaix.be - www.justicepaix.be

« Le fruit de la justice sera la paix »

(Isaïe 32,17)

« *Que nous apportera le prochain Synode africain qui se tiendra à Rome du 4 au 25 octobre ? Difficile de le savoir, même si 36 Conférences épiscopales ont répondu au questionnaire qui accompagnait les Lineamenta. Ce qui est sûr, c'est qu'ici et là, on l'a sérieusement préparé* »¹. Ce propos de René Luneau rencontre nos préoccupations puisque la réconciliation, la justice et la paix – thèmes du Synode tout proche – se situent au cœur du travail de la Commission Justice et Paix belge francophone², en lien avec ses partenaires africains.

La voix d'une partenaire

En mars dernier, Sœur Marie-Bernard ALIMA, responsable de la Commission Justice et Paix en République Démocratique du Congo, était à Bruxelles l'invitée de la CJP. Dans l'exposé qu'elle présenta sur l'action mise en oeuvre dans son pays, elle montra comment les analyses de la situation faisaient toujours ressortir le « triangle » formé par l'exploitation illégale des ressources naturelles, la présence de groupes armés et les violences sexuelles comme arme de guerre tournée contre les femmes. Selon Sœur Marie-Bernard, les trois côtés du triangle ne peuvent donc être dissociés, si l'on veut développer une approche globale à partir de la situation minière, et en atteindre les causes profondes. Et c'est là ce qui oriente l'action des Commissions et Groupes de Justice et Paix, par le biais de multiples initiatives et projets : Maisons d'écoute ouvertes aux victimes des violences, Programme de réconciliation et de reconstruction communautaires, enquêtes de terrain visant à soutenir le travail de mémoire, mise en place d'une Commission épiscopale sur l'exploitation des ressources naturelles et, sur ce même sujet, réalisation du Vade-mecum du citoyen congolais.

L'ensemble de ces réalités, ajoutait Sœur Marie-Bernard, doit être intégré dans la préparation du Synode : on ne peut envisager celui-ci, disait-elle, sans la « valeur ajoutée » de la contribution de l'Église à la construction de la paix. Or cela suppose que les communautés ecclésiales soient elles-mêmes conscientes des enjeux de leur participation active à la construction de l'avenir de la société et du pays, sur les plans politique, socio-économique et culturel. De ce point de vue, le Synode se présente comme une occasion favorable à la réflexion et à l'invention de moyens d'action concertée entre tous ceux et celles qu'inspire une justice fondée sur le développement et la paix. Et cette occasion apparaît aussi favorable pour les communautés en pays africains que pour celles des diasporas africaines établies chez nous.

Cela dit, sans céder à « *un afro-pessimisme qui trahirait la complexité des situations* »³, on reconnaîtra l'écart souvent souligné entre ce qu'il est raisonnable d'attendre d'un Synode et

¹ René LUNEAU, ds. *Afrique et Parole*, Lettre n° 85, juin 2009. Autour des *Lineamenta*, premier document préparatoire au Synode, la revue *En question* a publié « Vers un nouveau Synode africain », n° 87, décembre 2008, pp. 4-6. L'*Instrument de travail*, synthèse des réponses reçues au questionnaire, peut être téléchargé sur le site Internet du Vatican, www.vatican.va ; il est publié dans *La Documentation catholique*, n° 2422, avril 2009, pp. 405-431.

² En abrégé dans la suite du texte : CJP.

³ Alphonse QUAENUM, « Jésus-Christ Bonne Nouvelle pour l'Afrique », ds. *D'un synode africain à l'autre. Réception synodale et perspectives d'avenir : Église et société en Afrique*, ss. la dir. de J. NDI-OKALLA et Mgr. A. NTALOU, Paris, Éd. Karthala, 2007, p. 37.

l'ampleur énorme des maux et des souffrances qui affectent les populations des pays africains. Nous ne manquons pas d'inventaires de ces réalités⁴, alignées comme dans une triste litanie, et il peut arriver que leur premier effet soit de démobiliser ceux qui en prennent connaissance. Néanmoins, il ne s'agit pas non plus de se voiler la face, et Ignace NDONGALA MADUKU, théologien, n'hésite pas à écrire : « *Plus d'une décennie après le premier synode [1994], le chant qui monte de la famille de Dieu qui séjourne en Afrique est un chant de deuil tant les projections économiques sont désastreuses, les perspectives politiques sombres, les analyses sociales, on ne peut plus alarmantes. L'épiscopat africain accompagne la descente aux enfers du continent noir par l'évocation de la doctrine sociale de l'Église et par un alliage de déclarations courageuses qui (...) demeurent souvent coupées de tout travail à long terme sur les structures de péché* »⁵. Tout incisif qu'il soit, ce propos n'a rien d'un dernier mot. Au contraire, il vise à ce qu'on ne déplace pas les attentes envers le Synode ailleurs que là où elles doivent être, c'est-à-dire du côté d'une conscience et d'une mobilisation effectives des Églises, et en particulier des Communautés ecclésiales vivantes (CEV), face aux défis à relever.

Espaces d'expérience, horizons d'attente

Dans une perspective analogue, un autre théologien, Joseph-Marie NDI-OKALLA estime que « *dans une situation de violence politique, d'injustice criante, et d'appauvrissement alarmant des populations à l'heure des pandémies (...) et d'affrontements interethniques, les forces libératrices et émancipatrices de l'Évangile devront prendre la forme d'un engagement social et politique des chrétiens. Les nouveaux défis de la solidarité, dans les situations sociales précaires que connaît la terre africaine, ne devront-elles pas inspirer davantage l'action sociale et pastorale de l'Église ? Dans son travail de réception synodale, l'Église qui est en Afrique continuera à opérer en tension entre ses espaces d'expérience et ses horizons d'attente. Dans cette perspective, la force du présent et de l'actualité doit se faire inventive* »⁶.

Cette tension entre « espaces d'expérience » et « horizons d'attente » nous paraît donner une clé de lecture intéressante pour les enjeux du Synode. En effet, si les espaces sont sans horizon, le risque est de voir l'espérance s'estomper – Alphonse QUAENUM évoque même un possible « *désenchantement* »⁷ – ; et si les horizons sont « déconnectés » de l'expérience, les meilleures intentions resteront sans prise sur les réalités. De ce point de vue, l'*Instrument de travail* en vue du Synode doit être envisagé avec réalisme. Certes, le document constitue une *synthèse* préparatoire, et il ne peut donc pas traiter les problèmes avec toutes les nuances requises par les situations singulières des pays et des régions ; il n'en demeure pas moins que le document est marqué par un clivage entre, d'une part, les constats relatifs aux situations et aux réalités, et d'autre part, la reprise théologique d'un projet d'Église coordonné aux visées de réconciliation, de justice et de paix. Or le « pourquoi » de ces visées, et de leur enracinement dans l'Évangile et dans la foi, appelle un « comment » qui puisse lui répondre, même si l'on mesure la longueur du chemin à parcourir. Mais précisément, c'est ce « comment » qui ne peut faire abstraction des expériences, et qui fait l'objet de débats, de

⁴ Dans l'*Instrument de travail* en vue du Synode, voir p. ex. les n° 21 à 33.

⁵ ds. *Afrique et Parole*, Lettre n° 85, juin 2009, p. 2. Ce texte constitue une synthèse livrée par Ignace NDONGALA suite aux travaux d'un Colloque organisé à la Faculté de Théologie de l'UCL par le *Centre Vincent Lebbe*, en vue du Synode africain.

⁶ « Herméneutique de la réception du Synode africain », ds. *D'un Synode africain à l'autre*, op.cit., pp. 30-31. C'est l'auteur qui souligne.

⁷ ds. « Jésus-Christ Bonne Nouvelle pour l'Afrique », art.cit., p. 37.

confrontations, d'options différentes – voire divergentes –, dans l'Église comme dans la société. Dès lors, toute la question est de savoir si le Synode fera réellement place à ce débat, de manière à favoriser des orientations et des choix d'ordre pratique, soutenus par une analyse fine des situations et des réalités, tant sociales que pastorales.

Des interrogations

Sur ce plan, on ne peut dissimuler une certaine inquiétude, dans le prolongement de celle qui s'était déjà exprimée lors du premier Synode africain, en 1994 et dans les années qui suivirent. Suite au récent Colloque organisé à la Faculté de Théologie de Louvain-la-Neuve, Ignace NDONGALA, en tant que théologien, a mis en évidence trois points critiques au sujet de ces enjeux synodaux⁸ :

- La méthodologie et la procédure synodale : organe consultatif, « *dans son fonctionnement actuel, le synode continental entraîne une excessive fixation sur l'horizon de l'Église entière. Ce faisant, il aliène la responsabilité des Églises locales* ». Le témoignage de foi et le « magistère » de celles-ci, par la voix de leurs évêques, risquent de s'en trouver minorisés, par un déséquilibre entre collégialité et primauté.
- Le défi d'inscrire la dimension sociale et politique dans la pratique de la foi : « *Les Églises d'Afrique ont une longue tradition de lutte pour la justice et la paix. (...) Pour rendre crédible leur mission évangélisatrice à l'âge de la mondialisation, (elles) sont ainsi conviées à un autre type d'insertion dans les structures socio-économiques afin de dépasser les fonctions de substitution par les œuvres scolaires, caritatives et sanitaires (...). L'enjeu est de faire de l'Église famille de Dieu, une Église accordée aux luttes et aspirations légitimes des naufragés de la crise actuelle* ».
- Le défi d'entendre ce que l'Esprit dit à l'Église qui émerge de la base : l'importance et la compétence des Communautés ecclésiales vivantes (CEV), voulues par le premier Synode africain comme une expression privilégiée de l'ecclésiologie de la « famille de Dieu », ne devrait pas être sous-estimée : « *Peut-on vraiment faire jaillir, à partir de la vie et des luttes des africains, une parole d'espérance qui soit acte de libération sans impliquer les CEV à la réflexion ?* ».

Ces points critiques rejoignent les attentes de ceux et celles qui appellent de leurs vœux des Synodes régionaux, dotés d'une compétence de décision, s'exerçant de manière plus proche des réalités locales et en communion avec l'Église universelle. Ce n'est pas ici le lieu de résumer le débat théologique et ecclésial à ce sujet ; en revanche, on mentionnera le fait que ces points critiques concernent aussi la mission, les objectifs et le travail des *Commissions Justice et Paix*. En effet, l'*Instrument de travail*, tout en reconnaissant le travail accompli par ces Commissions (conscientisation, formation, éducation civique, défense des Droits Humains, accompagnement des victimes de violences, etc), pose la question d'une meilleure compréhension de leur mission : car il arrive qu'elle soit perçue « *comme un instrument servant à encourager les laïcs à lutter pour la justice et non comme un véritable outil d'évangélisation* » (n° 125). Il importe donc que les Commissions Justice et Paix puissent traiter elles-mêmes cette question, en l'éclairant par leur expérience et leur engagement, dont la dimension politique incontestable croise celle du sens évangélique de la lutte pour la justice. En la matière, il faut en tout cas se garder de tout discours fondé sur une « réconciliation » anticipée entre évangélisation et engagement social, qui ne ferait

⁸ ds. *Afrique et Parole*, art. cit., pp. 4-6.

qu'augmenter le risque d'occulter des tensions et des conflits sous couvert de références au « Royaume »⁹.

Les quelques questions et enjeux évoqués brièvement ici ne sont nullement indifférents pour le travail de la CJP, chez nous. Cela exprime même le motif de l'engagement dont le Synode africain lui offre l'occasion. En particulier, la sensibilisation des communautés de la diaspora africaine, le débat avec elles, ainsi que le travail avec nos partenaires de Justice et Paix en RDC, attestent que la réconciliation, la justice et la paix ne peuvent être comprises comme des « thèmes pour les autres, ou pour ceux qui sont loin », mais doivent l'être, au contraire, comme des leviers pour l'action commune, visant à des changements de mentalité et d'attitude dans un monde interdépendant. Il n'y en a pas d'autre dans lequel les chrétiens aient à s'interroger sur ce que signifie une foi agissante.

Bernard VAN MEENEN
Chargé de projets à Justice et Paix
Septembre 2009

⁹ Dans son livre récent, le P. Jean-Marie FAUX expose ces enjeux avec limpidité. Il en présente notamment une perspective historique qui fait apparaître « *une tension permanente entre une tendance de l'Église à s'installer dans les structures sociales et mentales des sociétés ambiantes et l'action d'un ferment évangélique qui la conteste et la remet en marche* » : voir *Au cœur du monde. L'engagement du chrétien dans la société*, ds. coll. *Trajectoires*, n° 20, Bruxelles, Éd. Lumen Vitae, 2009. Citation de la p. 109.